

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/11/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	9	9

L'an 2024, le 21 novembre à 19 :00, le Conseil Municipal de la Commune de Grangermont s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame GOFFINET Stéphanie, maire, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été adressées le 15/11/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/11/2024.

Vote
A l'unanimité
Pour :
Contre :
Abstention :

Présents : Mme GOFFINET Stéphanie, M. DUFOUR Christian, M. GILLET Pascal, M. VINCENT Éric, M. GELLY Vincent, M. BOULAY Gérard, M. GOFFINET Yan, M. LANGLOIS Jean-François, Mme GUESDON Denise.

Absent excusé : M. CARBONNIER Christophe

A été nommé secrétaire : M. DUFOUR Christian

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous Préfecture
Le : 10/01/2025
Et
Publication ou notification du :
10/01/2025

N° 2024_D_43

VIDÉOPROTECTION

Madame le maire présente au conseil l'offre de prix concernant le projet de vidéoprotection selon 3 solutions :

Solution 1 « **Acquisition** » : 13 793.00 € HT soit 16 551.60.00 € TTC,
Solution 2 « **Location 5 ans + maintenance préventive** » : 16 203.88 € HT soit 19 444.66 € TTC,
Solution 3 « **Location 5 ans + valeur résiduelle (= crédit-bail) + maintenance préventive** » :
16 588.94 € HT soit 19 906.73 € TTC.

Elle informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide de l'Etat

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ADOPTE** la solution n°1 « Acquisition » : 13 793.00 € HT soit 16 551.60.00 € TTC,
- **ADOPTE** le plan de financement ci-dessous

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	Montant (€)	%
Travaux	13 793.00	20 312.40	Etat - DETR	4 755.66	30
Branchement SICAP	2 059.20	2 471.04	Etat - FIPD	3 170.44	20
			Département	4 755.66	30
			Autofinancement	3 170.44	20
Total	15 852.20		Total	15 852.20	100

- **SOLLICITE** une subvention de 4 755.66 € auprès de l'Etat, au titre de la DETR, correspondant à 30% du montant de projet



- **SOLLICITE** une subvention de 3 170.44 € auprès de l'Etat, au titre de la FIPD, correspondant à 20% du montant de projet
- **SOLLICITE** une subvention de 4 755.66 € auprès du Département, au titre de la FAPO, correspondant à 30% du montant de projet
- **AUTORISE** le maire à signer l'offre de prix et tout document relatif à ce dossier,
- **AUTORISE** le maire à déposer un dossier de demande de subvention à l'Etat sur ce dispositif.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/11/2024
Le Maire,
Stéphanie GOFFINET

Le Secrétaire de séance
Christian DUFOUR

